SÉANCE EXTRAORDINAIRE
19 MARS 2012 À 19H30

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT
COMTÉ DE MATAPÉDIA

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Val-Brillant, tenue en la salle du Conseil, au 38 rue des Cèdres à Val-Brillant, le lundi 19 mars 2012 à 19H30.

La séance est présidée par Monsieur Donald Malenfant, Maire. Sont aussi présents les Conseillers suivants : Jacques Pelletier, Michel Dubé, Martine Michaud, Yves Bilodeau, et Jacques Gaulin.
Madame Élaine Côté, secrétaire-trésorière adjointe, est également présente.
Absente : Mme Julie Tardif

1. *Ouverture de la réunion*
2. *Agent de développement socio-économique et récréotouristique / Autorisation d'embauche*
3. *Période de questions*
4. *Levée de la réunion*

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

75-03-2012 **AGENT DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE / AUTORISATION D'EMBAUCHE**

Considérant que Tremplin Travail, mandaté par la Corporation Fenêtre Lac Matapédia et la Municipalité de Val-Brillant, a effectué un processus de sélection pour l'embauche d'un Agent de développement socio-économique et récréotouristique;

Considérant que pour assurer une neutralité dans le choix du candidat retenu, le processus de présélection et les entrevues ont été entièrement réalisés par Mme Mélanie Tremblay de Tremplin Travail en présence du Maire, de Mme Martine Michaud, conseillère, ainsi que la directrice générale agissant à titre d'observateurs pour les intérêts de la Municipalité;

Considérant que Mme Mélanie Tremblay de Tremplin Travail a rédigé un rapport résumant les résultats des entrevues dans lequel elle recommande l'embauche de Mme Julie Tardif;

Considérant que Mme Julie Tardif occupe actuellement un poste de conseillère, mais qu'elle s'est retirée de toutes les délibérations portant sur le sujet;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Dubé et résolu ce qui suit :

1 Que la Municipalité embauche Mme Julie Tardif à titre d'Agent de développement socio-économique et récréotouristique pour la Municipalité de Val-Brillant;
2 Que le contrat de Mme Tardif soit signé pour une période de 1 an à compter du 15 avril 2012 au montant de 32 000$ payable en 26 versements égaux à toutes les 2 semaines. L'embauche étant à forfait, Mme Tardif devra faire un minimum de 37.5 heures par semaine;
3 Mme Tardif bénéficiera de tous les autres avantages de la Politique salariale en vigueur à la Municipalité qui s'appliquent à son poste (jours fériés, congés mobiles, congés de maladie, etc);
4 Une fois la démission de Mme Tarif effective à titre de conseillère municipale, le Maire et la Directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat d'embauche de Mme Julie Tardif.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions prévue pour l'Assemblée débute à 19 h 35.

76-03-2012 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jacques Pelletier et unanimement résolu de levée l'Assemblée à 19 h 35.

MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT

_____**MAIRE**

_____**SEC.-TRES.**